

## CHIFFRES 2019 DE LA BRANCHE

- **414 500 salariés** dont 41,8 % travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés.
- Sur un total de **144 900 entreprises** dans la branche, 95 % d'entre elles emploient moins de 10 salariés.
- **6,6 salariés** en moyenne par entreprise.
- Sur la période 2016-2019 ? **41 accords** ont été signés par FO.

Les métiers des services de l'automobile regroupent les garages, les écoles de conduite, la location de véhicules, les stations-services, les services de parc de stationnement... qui sont couverts par la convention collective nationale des services de l'automobile (IDCC 1090).

## PRINCIPAUX AVANTAGES CONVENTIONNELS NÉGOCIÉS PAR FO

- **Les salaires minima conventionnels** sont négociés chaque année par FO sur les quatre dernières années (2017-2018-2019-2020). Il s'agit en moyenne d'une **augmentation de pratiquement 5 %**.

→ *Exemple :*

- *salaire minimum échelon 3 : 1601 €  
soit 61 € de plus que le Smic (1539,42 €)*
- *salaire minimum échelon 11 : 1914 €*

- **Prime pour les salariés effectuant des stages de formation.**

- **Prime d'intégration pour les apprentis :** chaque salarié embauché bénéficie d'une prime équivalente à 50 % du salaire brut de base pour les apprentis embauchés.

→ *Exemple :*

*pour un salaire de 1539 € (Smic),  
une prime d'intégration de 784 € !*

- **Régime de prévoyance** (invalidité, décès... et mutuelle frais de santé) couvrant tous les salariés de la branche.

.../...



- **Maintien de salaire à 100 %** en cas de maladie et sans délai de carence (1 an d'ancienneté) pendant 6 mois, et au-delà, perception d'un maintien de salaire en complément des IJSS (environ 30 % du salaire brut).
- **Perception d'un capital de fin de carrière** (pouvant atteindre **26 000 €** pour les salariés ayant effectué la totalité de leur carrière **dans la branche**).
- **APASCA (l'Association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile)** organisme dont les fonds proviennent d'une cotisation payée par les entreprises et qui permet à tous les salariés de la branche de bénéficier d'avantages divers :
  - aides individuelles aux vacances ;
  - aides pour les études des enfants ;
  - aides en cas de difficultés passagères (surendettement...);
  - etc.
- **SOLIDARITÉ-PRÉVENTION** (créée en 2015) : des actions de solidarité et de prévention principalement destinées aux salariés des petites entreprises (action de soutien et assistance suite au décès d'un conjoint, enfant... ; action d'aide en soutien de salariés assumant la tâche d'aidant familial auprès d'un proche ; actions de prévention auprès des entreprises et des salariés sur les conditions de travail : sécurité routière, protection auditive..., prévention des TMS).



## PRINCIPALES REVENDEICATIONS FO

- **Augmentation des salaires** (négociation chaque année des minima conventionnels).
- **Valorisation des métiers** (primes de formation ; grille de classifications valorisante).
- **Défense de l'emploi** dans la branche, notamment dans le cadre d'une lutte contre « l'ubérisation » des métiers du secteur des écoles de conduite.